

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BERN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 29 JUIN 2023

---

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 23 juin 2023,

Secrétaire de séance : Jean-Luc ESTOURNES

Etaient présents 42 titulaires, 1 suppléant, 10 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick DRILHOLE, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Chantal LECOMTE, Patrick MAILLET, Jean-Paul PORTESSÉNY, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Anne-Marie BARRERE suppléante de André BERNOS

Pouvoirs : Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Fabienne TOUVARD à Christine CABON, Ophélie ESCOT à Jacques MARQUÈZE, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPE, Marthe CLOT à Henri BELLEGARDE, Jean CONTOU-CARRÈRE à Patrick MAILLET, Philippe GARROTÉ à Dominique QUEHEILLE, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Frédéric LOUSTAU à Marie-Lyse BISTUÉ, Muriel BIOT à Claude LACOUR,

Absents : André BERNOS, David MIRANDE, Jacques CAZAURANG, Françoise ASSAD, Jean-Jacques BORDENAVE, Philippe VIGNEAU, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Philippe PECAUT, Jean-Michel IDOÏPE, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFFRANE, Laurence DUPRIEZ, Nathalie PASTOR, Marie-Annie FOURNIER, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Christophe GUERY,

**RAPPORT N°230629-13-JEU**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2022**

**ASSOCIATION « LES POQUETETS »**  
**ASSOCIATION « POUR L'ENFANCE EN BARETOUS »**  
**ASSOCIATION « SPORTS ET LOISIRS OGEU »**

M-L. BISTUE expose :

Par délibérations en date du 14 avril 2022 (n° 220414-10-FIN et n° 220414-11-FIN) et du 30 juin 2022 (220630-19-FIN), il a été approuvé le versement d'une avance de trésorerie aux associations des crèches « les Poquetets » et « Grain de Soleil » et de l'accueil de loisirs sans hébergement « Sport et loisirs » d'Ogeu les Bains au titre de l'exercice 2022.

Ce mécanisme avait pour objectif de maintenir, pour les associations, le financement apporté par la Communauté de Communes du Haut-Béarn dans l'attente de connaître le montant des bonus territoires versés directement par la CAF aux structures associatives dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG).

La CTG a été signée entre la collectivité et la CAF en avril dernier ce qui a permis de fixer les montants des subventions et de débloquer le versement des bonus territoire directement aux associations.

La participation de la Communauté de Communes du Haut-Béarn au titre de l'exercice 2022 a pu être arrêtée puisqu'elle est égale à la différence entre la subvention N-1 et le bonus territoire perçu.

Ainsi, pour 2022, il vous est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- EAJE Grain de Soleil : 24 233 €
- EAJE Les Poquetets : 21 587 €
- ALSH Sports et Loisirs – Ogeu les Bains : 23 827 €

Enfin, comme indiqué dans ces mêmes délibérations, après perception du bonus territoire CTG et versement des subventions 2022 par la CCHB, les associations seront tenues de procéder au remboursement de l'intégralité des avances de trésorerie.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- AUTORISE le Président à régulariser les subventions susvisées pour l'exercice 2022
- ADOPTE le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 29 juin 2023

Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

*Signé JLE*

*Signé BU*

Jean-Luc ESTOURNES

Bernard UTHURRY